

DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	09/2022
Membres présents :	48		
Nombre de pouvoirs :	3	SÉANCE DU	31 janvier 2022
Nombre de votants :	47		

Date de convocation : 20 janvier 2022

Date d'affichage : 5 février 2022

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Saint Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne (Visioconférence), FÉVRIER Albert, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie (Visioconférence), MOREAU Philippe, ROBINEAU Isabelle (Visioconférence), De WILDE Florent (Visioconférence), WURPILLOT Stéphane (Visioconférence).

3CBO : BURON Jocelyn, CORBY-GUÉNÉE Catherine, GAUDY Christophe (Visioconférence), HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, FACY Joël, GADOIS Céline (Visioconférence), LAMIGE-ROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, De LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Éric, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, , LAVIER Jean-Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, MANAÏ-AHMADI Asma (Visioconférence), MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe, WEBER Edouard.

PARTENAIRES : SAUTREUIL Magali (Visioconférence), VARENNES Nathalie (Visioconférence)

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM.

CCCFG : JOBET Yohan.

3CBO : DUPUIS Thierry.

CC4V : LEROY Angélique.

AME : BOUSCAL Fabrice, CLERET Benjamin, DUCHENE Jean-Marie,

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

PARTENAIRES : GABORET Jalila

POUVOIRS : MR GAILLARD Michel a donné pouvoir à Mme DE LAPORTE Hélène, Mr BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à MR LEON Fabien, MR DUPUIS Thierry à MR BILLAULT Jean Paul.

Secrétaire de séance : MME DHAMS Hélène, Communauté de communes des 4 Vallées.

Étude de jalonnement des boucles prioritaires « Pays à vélo » du Gâtinais montargois

Vu le Programme de Développement Rural Centre-Val de Loire approuvé par la décision de la Commission européenne (C(2015) 6922 final) du 07 octobre 2015, modifié par la décision de la Commission européenne (C(2017) 768 final) du 06 février 2017 et par la décision de la Commission européenne (C(2018) 937 final) du 12 février 2018

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural Centre-Val de Loire avec le GAL Pithiverais et Gâtinais et de sa fiche action 9 de l'annexe 6 en date du 10/01/2017, et ses avenants

Vu l'adoption par délibération n° 19/2015 du programme leader du GAL Pithiverais et Gâtinais en Comité Syndical du 8 avril 2015 ;

Vu la délibération n° 48/2019 en date du 20 septembre 2019 validant le programme d'action du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du PETR Gâtinais montargois 2019-2025 et notamment le ciblage de la démarche Pays à vélo ;

Vu la délibération n° 40/2016 en date du 15 décembre 2016 du Comité Syndical du Pays Gâtinais validant la réalisation de la démarche Pays à vélo de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais ;

Vu le relevé de décision en date du 27 octobre 2021 du Comité de Pilotage du Schéma de Développement Touristique validant la réalisation de l'étude de jalonnement des boucles prioritaires « Pays à vélo » du PETR Gâtinais montargois ;

Considérant la volonté du PETR Gâtinais montargois de réaliser l'étude de jalonnement des boucles prioritaires Pays à vélo sur l'ensemble de son territoire ;

Monsieur le Président,

RAPPELLE que de 2016 à 2018 une étude préalable à la constitution d'un réseau cyclable sur le territoire du Gâtinais montargois a été réalisée. À l'issue de cette étude, 20 itinéraires cyclables ont été identifiés sur l'ensemble du PETR Gâtinais montargois. En janvier 2021, la démarche a été présentée en Comité de Pilotage « Pays à vélo » à l'ensemble des nouveaux élus des EPCI du Gâtinais montargois. A la suite de cela, il a été demandé aux quatre EPCI de se positionner sur la réalisation, le tracé et la priorisation de ces itinéraires. Ainsi, 14 itinéraires ont été identifiés comme prioritaires et feront l'objet d'une future étude de jalonnement.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

DÉLIBÉRATIONS

N° 09/2022

Les objectifs de cette nouvelle étude sont, entre autres, d'offrir un jalonnement homogène et cohérent sur l'ensemble des boucles vélos du PETR Gâtinais montargois et de fournir aux 4 EPCI toutes les données nécessaires à l'aménagement et à l'animation de leurs boucles. Les EPCI auront la charge des phases suivantes de consultation des entreprises et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ces itinéraires.

Pour ce faire, un cabinet d'étude sera sollicité et débutera son travail à partir du printemps 2022. Cette étude s'articulera en deux phases :

- Analyse des itinéraires identifiés et des travaux à mettre en œuvre
- Réalisation du schéma directeur de signalisation cyclotouristique.

Le montant prévisionnel de cette étude est de 33 576 € et fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire via le dispositif du CRST à hauteur de 20% soit 6715,20 € et auprès de l'Union Européenne, via le programme Leader du GAL Pithiverais et Gâtinais dans le cadre d'un accord de coopération à hauteur de 80% soit 26 860,80 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable quant à la réalisation d'une étude de jalonnement sur le PETR Gâtinais montargois pour les boucles « Pays à vélo » prioritaires.

DÉSIGNE le PETR Gâtinais montargois comme maître d'ouvrage unique de cette étude,

VALIDE le plan de financement présenté,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SOLLICITE la Région Centre-Val de Loire et l'Union Européenne, via le GAL Pithiverais et Gâtinais, afin d'obtenir leur appui technique et leur aide financière pour la réalisation de cette démarche,

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à cette démarche.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20220131-09A_2022-DE